

# Des agriculteurs seront payés pour faire des efforts

Dans la lutte contre les algues vertes, l'année 2023 marque le début des « paiements pour services environnementaux » pour les agriculteurs de la baie de Saint-Brieuc. Ils sont 95 à être concernés.

L'État et les collectivités locales ont décidé, fin 2022, de rallonger l'enveloppe dédiée aux « paiements pour services environnementaux » (PSE) dans la baie de Saint-Brieuc pour lutter contre les algues vertes. Initialement, 3,8 millions d'euros étaient prévus pour rémunérer des agriculteurs afin qu'ils fassent des efforts pour limiter les fuites d'azote dans les cours d'eau.

L'enveloppe a récemment été portée à 5 millions d'euros par l'État, l'Agence de l'eau, Lamballe Terre et Mer et Saint-Brieuc Armor agglomération. Une quarantaine d'agriculteurs toucheront cet argent dans l'agglomération de Saint-Brieuc, une soixantaine dans celle de Lamballe.

## Un système incitatif pour les agriculteurs

Parmi les 1 300 exploitations que comptent ces deux agglomérations, le dispositif avait été ciblé sur 214 d'entre elles, situées en zone humide : 121 agriculteurs ont fait acte de candidature, 95 ont finalement été retenus. Elles représentent 9 000 ha de surface agricole. « Il y a une réelle appétence des exploitants pour ce nouveau dispositif », se réjouit Thierry Andrieux, président du syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc. L'élu vient d'ailleurs d'écrire au ministre pour que les PSE soient pérennisés.

Les exploitations ne toucheront pas l'argent comme ça. Les pouvoirs publics attendent des actions très concrètes des agriculteurs avec des contrôles réguliers. « Nous avons des critères précis, comme le nombre de jours de sol nu », expliquent Carine Yakam Nana-Baron, chargée de mission au syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc, et son directeur Patrick Plantier.

Pour les terres céréalières dans les élevages porcins, les agriculteurs ne



Les agriculteurs doivent éviter de laisser les sols nus, pour éviter que l'azote s'infilte dans le sol, rejoigne les rivières et donne naissance aux algues vertes. Les prairies sont privilégiées dans les zones humides. (PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE / THIERRY CREUX)

pourront dépasser les trente-sept jours de sol nu. « L'idéal est de tendre vers les cinq jours. Moins il y a de jours, meilleure sera la note et plus le paiement sera élevé. C'est un système incitatif. »

Les agriculteurs doivent aussi convertir plus de la moitié de la zone humide en cultures pérennes. Fini donc le maïs, place aux prairies. « Moins il y aura de zones humides cultivées, plus l'exploitant sera récompensé. » Le syndicat espère ainsi créer 150 ha de cultures pérennes en zone humide. La gestion de l'azote minéral sera également regardée de près. « On doit rester en dessous de soixante unités par hectare. » L'enveloppe débloquée correspond environ à 50 000 € par exploitation sur cinq ans (2023-2027).

L'association Eau et Rivières de Bretagne, qui a fait condamner l'État

en juin 2021 pour son inaction dans la lutte contre les algues vertes, est attentive à ce nouveau dispositif. « C'est plutôt une bonne chose, mais on jugera sur pièce, réagit Arnaud Clugéry, directeur de l'association. Il faut que cet argent prouve son efficacité. » Notamment pour ce qui est de la réduction des nitrates dans les rivières, à l'origine de la prolifération des algues vertes en mer. « On aimerait qu'une telle somme soit débloquée pour aider la filière bio en crise, afin d'éviter les déconversions, poursuit l'association. Elle est la plus engagée en termes de transition agroécologique ! »

## « Des services environnementaux gratuits »

Le monde agricole se satisfait aussi de ce dispositif. Mais Edwige Kerbriou, vice-présidente à la chambre

d'agriculture, émet également des bémols : « Cinq millions, ce n'est pas rien. Mais cela ne concerne que 8 % des exploitations. » Par ailleurs, l'État est passé à la contrainte réglementaire avec des arrêtés préfectoraux établissant des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE). « Beaucoup d'exploitants concernés par la ZSCE ne bénéficient pas du PSE », qui est en quelque sorte la contrepartie financière.

L'agricultrice rappelle que « les services environnementaux, les agriculteurs les rendent souvent de façon gratuite et sans échange. Ils ont fait beaucoup d'efforts, ces dernières années, sans aucune reconnaissance. Dans les rivières bretonnes, les taux de nitrates ont baissé de 40 % en vingt ans. »

Thibaud GRASLAND.